



La Lettre du Maire

N° 57 – Février 2020

Chères Bavilléroises, chers Bavillérois,

En ce début d'année 2020, la municipalité est heureuse de vous annoncer la création d'un nouveau cabinet médical à Bavilliers, dans les locaux de l'ancienne Poste.

Deux médecins quitteront le cabinet médical du 39 grande rue François Mitterrand pour venir s'y installer. Ils seront rejoints par deux pédiatres qui exercent actuellement à l'Hôpital Nord Franche-Comté.

Ce nouveau cabinet ouvrira ses portes au début du mois d'octobre de cette année.

Par ailleurs, des contacts sont en cours pour que le médecin qui poursuit son activité au 39 grande rue François Mitterrand soit rejoint par un autre professionnel de santé.

Cette évolution témoigne de l'attractivité de notre commune et de la volonté de la municipalité de garantir la présence des services de proximité dans la commune.

A très bientôt !

Éric KOEBERLÉ
Maire de Bavilliers

Lutte contre les dépôts sauvages aux abords des éco-points

Malgré les efforts menés ces dernières années par la municipalité, il subsiste encore quelques dépôts sauvages aux abords des éco-points. Cela concerne majoritairement des encombrants ménagers (canapés, meubles, matelas, etc.). Cet incivisme est dommageable pour l'image de notre commune et chronophage pour les agents municipaux.

Rappel : l'enlèvement des encombrants à domicile est gratuit. Il suffit de contacter le Grand Belfort au 03 84 90 11 71 pour prendre rendez-vous.

Attention : les éco-points sont sous vidéosurveillance. Plusieurs plaintes ont déjà été déposées et ont donné lieu à des sanctions sous forme d'amendes.

De façon plus générale, le fascicule intitulé « Le Code de la Rue » est disponible en Mairie. Il vous donne sept conseils pour garder notre commune propre.

Stop aux déjections canines

La propreté des trottoirs est l'affaire de tous. La municipalité appelle notamment les propriétaires de chiens à la plus grande vigilance vis-à-vis des déjections de leurs compagnons à quatre pattes. Merci par avance de bien vouloir les ramasser et les déposer dans une poubelle.

Nombre d'entre vous appliquent d'ores et déjà ces recommandations. Néanmoins, trop d'abus sont encore constatés.

Attention : un arrêté municipal prévoit une amende de 68 euros pour les contrevenants.

Demandez la médaille de la famille

La Préfecture du Territoire de Belfort lance un appel aux candidats à la médaille de la famille pour l'année 2020.

La médaille de la famille est une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants afin de rendre hommage à leurs mérites et de leur témoigner la reconnaissance de la nation.

Si vous souhaitez des renseignements et connaître les modalités d'inscription, prendre contact avant le 15 février 2020 avec l'accueil de la Mairie au 03 84 57 38 88.

Agenda

Marchés hebdomadaires Tous les vendredis matin – Place Jean Moulin

Fondue du Comité des Fêtes Sam 07/03 à 20h – Salle Jean Moulin

Elections municipales Dim 15/03 et Dim 22/03 de 8h à 18h – Salle Jean Moulin